

DECATHLON FRANCE DECATHLON rappelle Vélo route endurance EDR CF Ultra 105 Di2 (vert & bleu clair)



- Noms des modèles ou références concernés : Codes modèles concernés : Vert 8817920 & Bleu clair 8902428 Codes articles : Vert: 4928585 / 4928586 / 4928587 / 4928588 / 4928589 / 4928590 Bleu clair: 5306671 / 5306672 / 5306673 / 5306674 / 5306675 / 5306676
- Marque : VAN RYSEL
- GTIN 3608391622251
- GTIN 3608391622220
- GTIN 3608391622213
- GTIN 3608391622206
- GTIN 3608391622244
- GTIN 3608391622237
- GTIN 3608391840303
- GTIN 3608391840327
- GTIN 3608391840341
- GTIN 3608391840310
- GTIN 3608391840334
- GTIN 3608391840358
- Date début/fin de commercialisation : du 01/07/2025 au 18/03/2026
- Informations complémentaires : Vélo de route endurance, cadre en carbone. De couleur vert kaki ou bleu clair. Les produits concernés par ce rappel sont les vélos de route Van Rysel EDR CF Ultra 105 Di2 (de couleur bleu clair et vert) achetés entre le 1er juillet 2025 et le 18 Mars 2026.
- Zone géographique de vente : France entière
- Distributeurs : Decathlon

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : Une entretoise de trop a été assemblée, ce qui peut entraîner un risque de pivotement de la potence, et qui pourrait à long terme, causer une détérioration du pivot de fourche.
- Risques encourus par le consommateur : Blessures
- Description complémentaire du risque : Perte de maîtrise de la direction du vélo, risque de chute.

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : Ne plus utiliser le produit, Rapporter le produit au point de vente.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : Réparation.

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux



FAITES PASSER LE MESSAGE :

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre